

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



Établissements publics du ministère des sports

Vendredi 12 mars 2021 – n° 346

Téléchargement des pièces jointes

Ce [lien](#) ne sera actif que 10 minutes environ après la diffusion du flash info et le restera pendant 7 jours.

Vie des établissements

Module indicateurs de performance PSQS et dialogues de gestion

Pour rappel, il est urgent de saisir vos **cibles prévisionnelles 2021**; il manque encore les données de 11 CREPS mais également celles de l'objectif 1 "formation" pour les écoles nationales, l'INSEP et le GIP Campus Bretagne.

La saisie du **réalisé 2020** est dépendante de la date de votre dialogue de gestion; n'oubliez pas de saisir les données à minima 10 jours avant ce rendez-vous en même temps que l'envoi de la note stratégique à DS2A.

Enfin, vous trouverez en pièce jointe une **actualisation du tutoriel (V3)** qui sera bientôt disponible directement dans l'outil.

Plan d'action 2021-2023 pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes du MENJS

J'ai le plaisir de vous annoncer la [publication](#) du Plan d'action 2021-2023 pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes du MENJS et du MESRI. Vous le trouverez également en PJ du FI.

Possibilité pour les DRAJES de représenter les préfets aux CA des CREPS

La brève du Flash Info du 19 février dernier, relative à l'impact de l'OTE sur les conseils d'administration (CA) des CREPS, exposait les raisons justifiant la présence du DRAJES à ces instances en tant représentant du recteur de région académique.

Dans le collège des représentants de l'État siégeant au CA des CREPS (article R. 114-4 du code du sport), le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 a remplacé le DRJSCS par le préfet de région.

Dès lors se pose la question pour le DRAJES de pouvoir siéger aux CA des CREPS en tant que représentant du préfet de région, en plus de la possibilité de pouvoir représenter

le recteur de région académique.

L'article 5 du décret du 9 décembre précité relatif aux missions de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) donne des éléments de réponse.

Le II de cet article précise que, dans le domaine du sport, la DRAJES a notamment pour mission d'assister l'autorité compétente pour le contrôle de la légalité des actes des CREPS et leur contrôle budgétaire.

La brève du 19 février vous indiquait que cette autorité visait le recteur de région académique dans la mesure où le préfet de région, représentant de l'Etat dans la région, lui aurait délégué cette mission.

En effet, l'article R. 114-13 du code du sport, dans sa rédaction actuelle précise que, sous réserve du budget initial et de ses modifications (articles R. 114-7 et R. 114-18), les actes relatifs au fonctionnement du CREPS doivent être transmis au représentant de l'Etat ou, par délégation de celui-ci, au recteur de région académique (et non plus au DRJSCS), pour devenir exécutoires. Cette disposition concerne les actes soumis au contrôle de légalité du préfet.

Il convient toutefois de souligner que la délégation du préfet au recteur n'est pas une délégation de pouvoir mais bien une délégation de signature, qui ne dessaisit pas l'autorité délégante de son pouvoir d'évoquer à tout moment une affaire déterminée.

En effet, le contrôle de légalité, au niveau déconcentré de l'Etat, est une prérogative des préfets qu'ils tiennent de l'article 72 de la Constitution du 4 octobre 1958 : « Dans les collectivités territoriales de la République, le représentant de l'Etat, représentant de chacun des membres du Gouvernement, a la charge des intérêts nationaux, du contrôle administratif et du respect des lois. »

C'est la raison pour laquelle le III de l'article 5 du décret du 9 décembre précise que le préfet de région, pour les missions relevant de sa compétence, dispose d'une autorité fonctionnelle sur la DRAJES.

Au titre du contrôle de légalité des CREPS qui relèvent des attributions du service placé sous son autorité, le DRAJES est donc fondé en droit à demander au préfet de région de le missionner pour le représenter dans les CA des CREPS.

Formation

Formation du réseau des contrôleurs des CREPS en DRAJES

Le bureau DS2A organise le 18 mars 2021 de 9h à 12h une première réunion du réseau des contrôleurs budgétaires des CREPS en DRAJES par visio conférence. Nous invitons les agents identifiés pour réaliser ce contrôle à confirmer leur présence à [DS2A](#).

Accompagner ou porter un projet d'acquisition de l'aisance aquatique

Le bureau DS3A organise une nouvelle journée de formation à distance intitulée *Accompagner ou porter un projet d'acquisition de l'aisance aquatique* le jeudi 15 avril de 09h00 à 12h30 et de 14h à 17h30. Cette formation se déroulera en visioconférence.

Elle est ouverte aux agents et personnels des établissements, des services déconcentrés et des fédérations. Renseignements et modalités d'inscription via le flyer en pièce jointe de ce flash info.

NOUVELLE DATE À RETENIR

**Porter ou accompagner un projet
d'acquisition de l'aisance aquatique**

Jeudi 15 avril 2021

de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

Formation en visioconférence*

OBJECTIFS :

- Cerner l'aisance aquatique et la politique publique visant l'acquisition de l'aisance aquatique dans le cadre du plan de prévention des noyades ;
- Cerner les objectifs et les publics d'un projet d'acquisition de l'aisance aquatique ;
- Cerner les attendus d'un dossier de réponse à un appel à projet portant sur l'aisance aquatique (classe bleue et stage bleu, formation de formateur en aisance aquatique).

CONTENUS :

- Présentation du plan de prévention des noyades dont l'aisance aquatique et des enjeux de l'acquisition de l'aisance aquatique pour les très jeunes enfants (4, 5, 6 ans) et échanges ;
- Présentation des appels à projets de l'ANS portant sur l'aisance aquatique (ANS) et échanges ;
- Témoignages de porteurs de projets 2019 et 2020 (collectivités, écoles, fédération).

PUBLICS VISÉS : agents ou personnels en lien avec le montage de projets d'acquisition de l'aisance aquatique (services déconcentrés, fédérations, établissements, collectivités territoriales ou éducation nationale).

INSCRIPTION ET RENSEIGNEMENTS :

pierre.ollivier@sports.gouv.fr / 07 64 47 22 23

* Le lien de connexion Zoom sera envoyé aux inscrits.

Les Jeudis du RNSPF - Droits d'auteur et numérique

Vous êtes nombreux à vous interroger sur les droits d'auteur dans le numérique, particulièrement lors de la création de contenus de formation à distance.

Dans le cadre des Jeudis du RNSPF, une webconférence sera donc organisée sur ce thème avec Arnaud DARGENT, avocat spécialiste des droits d'auteur, le jeudi 25 mars à partir de 14h. Cette intervention se déroulera sous forme de questions-réponses avec l'intervenant.

Pour préparer cette conférence, faites part avant le 17 mars de vos questions en complétant le [formulaire d'inscription](#)

Sport de haut-niveau

Lancement de la plateforme d'Enseignement A Distance - EAD

Dans la continuité des présentations effectuées aux acteurs du suivi socio-professionnel du monde du sport (réseau grand INSEP et fédérations), la plateforme d'Enseignement A Distance – EAD est maintenant disponible.

Suite au travail mené par le groupe ressource du réseau grand INSEP et les différentes concertations et collaborations avec les futurs utilisateurs de la plateforme, les derniers ajustements ont pu être effectués. La plateforme est désormais pleinement fonctionnelle. Pour rappel, cette plateforme d'Enseignement A Distance interactive et évolutive se veut être un catalogue compilant et renseignant l'offre de formation à distance pour les

sportifs de haut niveau. Elle a vocation à être un outil d'aide à la décision aussi bien pour les sportifs que pour leur encadrement (référénts du suivi socio-professionnel des centres du réseau grand INSEP, RSSP des fédérations...) sans prétendre être exhaustive. Ainsi, sportifs de haut niveau et accompagnateurs du projet socio-professionnel pourront s'appuyer sur le catalogue EAD afin de connaître et appréhender de la meilleure façon les différentes voies de projets professionnels.

La relation étroite entre les référénts du suivi socio-professionnel et les sportifs reste bien sûr essentielle. Ce catalogue est un outil complémentaire permettant vérifier la faisabilité et l'adéquation du parcours et d'évaluer les contraintes spécifiques de la discipline sportive en lien avec la formation envisagée.

Plus d'informations sur la plateforme [cliquez ici](#).

Conférence internationale les 25 et 26 novembre 2021 sur « La dimension mentale et l'accompagnement à la performance sportive »

L'INSEP porte l'ambition de fédérer, de mobiliser et de travailler en synergie avec un ensemble de réseaux au profit de la performance des équipes de France Olympiques et Paralympiques. Cet objectif repose sur sa capacité à valoriser le savoir-faire et les bonnes pratiques des centres d'entraînement et de formation de haut niveau par des temps d'échanges nationaux et internationaux (séminaires, colloques, symposiums) sur différents champs d'accompagnement à la performance.

L'accompagnement psychologique auprès des sportifs, des entraîneurs et des staffs est aujourd'hui une composante à part entière de la haute performance. Dans ce cadre, nous vous informons de l'organisation d'une conférence internationale sur « La dimension mentale et l'accompagnement à la performance sportive », à l'INSEP, les 25-26 novembre 2021. Des intervenants professionnels français et internationaux (psychologues cliniciens, préparateurs mentaux, chercheurs, sportifs, entraîneurs, responsables de cellules de performance) participeront à cet événement organisé en visioconférence et en présentiel.

La conférence internationale sera un temps d'échange et de partage autour de l'accompagnement psychologique au service de la performance sportive. Elle sera précédée les 23-24 Novembre 2021 par le séminaire national porté par l'INSEP et le réseau grand INSEP, du groupe ressource « dimension mentale » traitant de l'accompagnement à la performance. Plus d'informations dans la plaquette en pièce-jointe.

Ressources humaines

Publication de postes J&S sur la Place de l'Emploi Public

INSEP

[Chargé\(e\) de Mission Handiguide / Evaluation](#)

[CHARGE\(E\) DE MISSION EXPERTISE/ANIMATION DE RESEAUX](#)

IFCE

[Responsable pédagogique et administratif \(ve\) & Coordinateur/ Coordinatrice de formation H/F](#)

CREPS de Nancy

[CHNHP Suivi sociopro](#)

CREPS de Strasbourg

[CHNHP suivi socioprofessionnel](#)

[CHNHP optimisation de la perf et suivi médical](#)

CREPS de Reims

[Conseiller.e Haut Niveau et Haute Performance Accompagnement paralympique et analyse de la performance](#)

[Conseiller.e Haut Niveau et Haute Performance Suivi socioprofessionnel](#)

CREPS de PACA

[Responsable du département Métiers Emploi Formation](#)

[FORMATEUR-COORDONNATEUR](#)

[CHNHP Accompagnement paralympique et recherche](#)

[CHNHP Optimisation de la performance et suivi médical](#)

[CHNHP Formation des entraîneurs - Aspects psychologiques](#)

CREPS de Dijon

[Conseiller\(ère\) Haut Niveau et Haute Performance](#)

[Conseiller\(ère\) Haut Niveau et Haute Performance](#)

CREPS de Pays de la Loire

[Conseil Haut Niveau et Haute Performance Analyse de la performance](#)

[Conseil Haut Niveau et Haute Performance Analyse de la performance et](#)

[Accompagnement paralympique](#)

[CHNHP Optimisation de la performance / Accompagnement scientifique](#)

CREPS Auvergne Rhône-Alpes (Vallon-Voiron-Lyon)

[Conseiller\(ère\) Haut Niveau et Haute Performance Analyse de la performance](#)

[Conseiller\(ère\) Haut Niveau et Haute Performance Suivi socioprofessionnel et réseau](#)

[d'entreprise](#)

[Conseiller\(ère\) Haut Niveau et Haute Performance - Analyse de la performance](#)

[Formateur\(trice\) secteur jeunesse / Conseiller\(ère\) d'éducation populaire et de jeunesse](#)

CREPS de Vichy

[Chargé\(e\) de mission Pôle ressources national "Sport-Santé, bien-être"](#)

[Conseiller\(ère\) Haut Niveau et Haute Performance Suivi socioprofessionnel et réseau](#)

[pré-bac](#)

[Conseiller.e Accompagnement paralympique, Accompagnement médical, Recherche et](#)

[Innovation](#)

[Conseiller.e Optimisation de la performance et réseau des experts](#)

[Conseiller.e Optimisation de la performance et suivi médical](#)

Direction des Sports :

[Adjoint à la cheffe du bureau des politiques publiques du sport H/F](#)

[Chef du bureau Accompagnement autonomie des fédérations et sport professionnel](#)

[Chargé de mission Affaires européennes H/F](#)

Agenda

- Le 15 mars : conseil d'administration de l'INSEP
- Le 16 mars: dialogue de gestion CREPS Bourgogne-Franche-Comté
- Le 18 mars: dialogue de gestion CREPS de Vichy & Formation des contrôleurs budgétaires des CREPS

A la semaine prochaine

ORGANIGRAMME DU BUREAU DU PILOTAGE STRATEGIQUE ET TUTELLE DES ETABLISSEMENTS -- DS.2A

ds.a2@sports.gouv.fr	
Thibaut DESPRES thibaut.despres@sports.gouv.fr 01 40 45 90 09 07 60 08 78 13	Chef de bureau <ul style="list-style-type: none">• Animation et pilotage du bureau
Quentin DETCHART quentin.detchart@sports.gouv.fr 01 40 45 93 87	Adjoint au chef de bureau <ul style="list-style-type: none">• Dossiers transversaux : Ressources humaines des établissements publics ; relations services déconcentrés régionaux ; progiciel de délibérations.
Murielle MUHEL	Assistante administrative du bureau et du sous-directeur en charge des réseaux DS2

murielle.muhelle@sports.gouv.fr 01 40 45 95 37	LES RESEAUX DS2 <ul style="list-style-type: none"> • Gestion administrative : Administration interne DS2, courriers [arrivée / départ], BAL DS2A.
Dominique RABUEL dominique.rabuel@sports.gouv.fr 01 40 45 96 93	Juriste <ul style="list-style-type: none"> • Pilotage et animation des sujets juridiques : Instances de dialogues sociales [CA, CT, CHSCT, ... – compositions / délibérations / ...] ; doctrines et écritures légistiques.
Sophie BAUCHART sophie.bauchart@sports.gouv.fr 01 40 45 92 11	Responsable de tutelle <ul style="list-style-type: none"> • Etablissements : CREPS de Bordeaux, Poitiers, Toulouse, Montpellier, Nancy, Strasbourg, Reims, Vichy et Vallon-Pont-D'arc • Dossiers transversaux : Mutualisation ; agence comptable ; guide des procédures des établissements publics ; immobilier des opérateurs.
Frédéric DAMBIER frederic.dambier@sports.gouv.fr 01 40 45 93 03	Responsable de tutelle <ul style="list-style-type: none"> • Etablissements : IFCE et MNS • Dossiers transversaux : Contrats d'objectifs et de performance et Indicateurs nationaux [chef de projet PSQS] ; dialogues de gestion et rendez-vous stratégiques ; déploiement du SHN et Réseau Grand INSEP.
David CHARRAS david.charras@sports.gouv.fr 01 40 45 96 25	Responsable de tutelle <ul style="list-style-type: none"> • Etablissements : CREPS de Wattignies, Ile de France, Dijon, La Réunion, Pointe A Pitre, PACA, Bourges, Nantes (PRN) • Dossiers transversaux : Enquêtes annuelles (effectifs / activités ; indemnitaires) ; développement durable ; éthique.
Evelyne GONFIER evelyne.gonfier@sports.gouv.fr Arrivée au 1 ^{er} octobre 2020	Responsable de tutelle <ul style="list-style-type: none"> • Etablissements : ENSM et ENVSIN • Dossiers transversaux : Pilotage budgétaire du Programme sport (219) relatif aux établissements publics sport.
François ROBERT francois.robert@sports.gouv.fr 01 40 45 91 41	Responsable de tutelle <ul style="list-style-type: none"> • Etablissement : INSEP (dont contrat de partenariat public-privé et centre d'expertise sport et handicap) • Dossiers transversaux : Relations internationales ; RGPD.

Diffusion à : Agents de la direction des sports, aux directeurs et adjoints des établissements publics sportifs, à l'IGESR, à la DRH des ministères sociaux, aux DRAJES et contrôleurs budgétaires, aux responsables des pôles ressources nationaux et organisations syndicales.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)